



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 66206

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation faite aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le rapport Masse préconise un certain nombre de mesures dont l'indemnisation intégrale des préjudices, à l'instar du système récemment mis en place pour les victimes de l'amiante. Le reclassement professionnel obligatoire et la cessation anticipée d'activité à cinquante-cinq ans figurent également parmi les mesures attendues par les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Il la remercie de lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures allant dans ce sens afin d'améliorer la réparation due à ces victimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66206

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5406